

LA DISSERTATION HISTORIQUE ET L'EXAMEN ORAL :

CONSIGNES DE BASE

1. LA DISSERTATION HISTORIQUE

1.1. Choix du sujet d'examen

➤ Le champ de l'examen est défini par l'étudiant-e en accord avec l'enseignant responsable.

➤ La dissertation peut porter sur un sujet en rapport avec le cours, ou avec l'un des deux séminaires suivis pour le module choisi. Le sujet doit être défini au moment de l'inscription aux examens au plus tard. Il est fortement déconseillé aux étudiant-e-s de niveau BA de choisir des sujets sans rapport aucun avec les enseignements suivis. Une telle démarche est en revanche possible au niveau du MA.

1.2. Questions d'examen

➤ L'étudiant-e reçoit deux questions à choix (il n'y a pas de tirage au sort à la dissertation), en relation avec le sujet étudié. Elle/il ne doit donc répondre qu'à une seule des deux questions.

➤ Les questions portent le plus souvent sur des problèmes généraux mais fondamentaux (causes et conséquences ; forces et faiblesses ; enjeux et objectifs ; mesures prises et moyens mis en œuvre, etc.). Il n'y a jamais de question piège.

1.3. Durée de l'examen

➤ 6 heures : 08h15-14h15 précises.

1.4. Longueur du travail

➤ 6-8 pages A4 maximum, soit deux feuillets officiels complets (distribués sur place par le service des examens, en même temps que le papier brouillon). Il n'y pas de longueur minimale exigée, mais il est évident qu'un texte inférieur à 3-4 pages, à moins d'être extrêmement dense, risque de ne pas répondre à la question de façon complète.

1.5. Documents autorisés

- 1 page A4 recto-verso de notes personnelles, à remettre avec la copie et la question.
- 1 dossier comprenant la bibliographie, une brève problématique et un choix de sources antiques relatives au sujet, éventuellement accompagné de cartes

NB : le dossier ne doit pas comprendre plus de 12-15 pages !

NB : les extraits de sources doivent être donnés en langue originale et en traduction, et cités selon les normes ; ils doivent être numérotés, ainsi que les pages du dossier

NB : le dossier doit être remis en 1 exemplaire papier au plus tard lors du dernier cours ou séminaire du semestre.

- Quelques dictionnaires français sont à disposition dans la salle d'examen.

1.6. Sorties et ravitaillement

➤ Il est permis d'apporter à boire et à manger avec soi. Par égard pour les autres, il faut éviter les emballages bruyants, du type bonbons ou chips.

➤ Les candidat-e-s peuvent sortir deux fois 5 minutes, à tour de rôle, notamment pour aller aux toilettes.

➤ NB : un-e étudiant-e surpris-e en train d'utiliser son téléphone portable pendant l'examen, y compris et surtout durant les deux sorties autorisées, reçoit automatiquement un *zéro* pour tentative de fraude.

1.7. Ne pas oublier de :

- Indiquer votre nom.
- Reproduire le libellé de la question choisie.
- Numéroté les pages (et non les feuillets).
- Faire un plan sur un papier brouillon avant de commencer à rédiger.
- Prévoir une brève introduction et une conclusion.

- Suivre un ordre logique (chronologique, géographique, thématique).

1.8. Erreurs à éviter

- Changer de question en cours d'examen.
- Sortir du sujet de la question.
- Mettre tout ce que l'on sait sur le sujet.
- « Recracher » les notes du cours.
- Raconter les événements au lieu de les analyser.

2. L'EXAMEN ORAL

2.1. Choix du sujet d'examen

- Le champ de l'examen est défini par l'étudiant-e en accord avec l'enseignant responsable.
- La dissertation peut porter sur un sujet en rapport avec le cours, ou avec l'un des deux séminaires suivis pour le module choisi. Le sujet doit être défini au moment de l'inscription aux examens au plus tard. Il est fortement déconseillé aux étudiant-e-s de niveau BA de choisir des sujets sans rapport aucun avec les enseignements suivis. Une telle démarche est en revanche possible au niveau du MA.

2.2. Questions d'examen

- L'étudiant-e reçoit deux questions à choix, sauf s'il s'agit d'un examen d'épigraphie grecque ou latine. Dans ce cas, l'étudiant-e doit traduire et commenter le ou les documents figurant sur la feuille. Ces documents sont tirés d'un dossier préparé à l'avance par les candidat-e-s en accord avec l'enseignant.
- Voir aussi *supra* 1.2 pour la nature des questions.

2.3. Durée de l'examen

- 30 minutes de préparation au bureau L205A, sauf pour l'épigraphie (1 heure en bibliothèque).
- 30 minutes maximum d'interrogation au bureau L205B en présence d'un-e juré-e.

2.4. Durée de l'exposé

- Les candidat-e-s sont censés « ouvrir les feux » en présentant leur plan et en répondant à la question choisie.
- En général, les candidat-e-s ont dit ce qu'elles/ils avaient à dire en 20 minutes, ce qui laisse du temps pour des questions ou une discussion.
- Un exposé de moins de 10 minutes a bien des chances d'être incomplet.
- Il peut en revanche arriver que « tout ait été dit » en 20-25 minutes.

2.5. Documents autorisés

➤ 1 dossier comprenant la bibliographie, une brève problématique et un choix de sources antiques relatives au sujet, éventuellement accompagné de cartes

NB : le dossier ne doit pas comprendre plus de 12-15 pages !

NB : les extraits de sources doivent être donnés en langue originale et en traduction, et cités selon les normes ; ils doivent être numérotés, ainsi que les pages du dossier

NB : le dossier doit être remis au plus tard en **2 exemplaires** papier au plus tard lors du dernier cours ou séminaire du semestre

2.6. Erreurs à éviter

- Changer de question en cours d'examen.
- Sortir du sujet de la question.
- Mettre tout ce que l'on sait sur le sujet.
- « Recracher » les notes du cours.
- Raconter les événements au lieu de les analyser.